

Fonctionnement de la restauration

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous détailler les modalités de fonctionnement de notre service de restauration.

Les lieux de restauration :

- Le **Restaurant Brasserie** du 3^{ème} étage du bâtiment A :
Plateau repas traditionnel, comprenant une entrée + un plat + un fromage ou un dessert + de l'eau.
(Choix multiples d'entrées, de desserts, de viande ou poisson + un féculent + un légume)
Les apprenants ont accès à un salad'bar et un dessert/bar pour le choix des entrées et des desserts.
- La **Boutique du Chef** du rez-de-chaussée du bâtiment C :
Plats street-food (Pasta-box, snacks chauds, sandwiches, salades composées), desserts, confiseries, boissons chaudes et froides.
Le plateau repas est composé de :
 - o plat + eau en bouteille + dessert du jour,
 - ou**
 - o plat + boisson sucrée (le dessert n'est pas compris dans le plateau repas si une boisson sucrée a été choisie)

Nouveauté cette année :

*la boutique du chef sera ouverte le matin et proposera un petit déjeuner à 2 €
ou un petit déjeuner gourmand à 3 €.*

Les formules de restauration :

FORMULES DEMI-PENSION

Formules demi-pensionnaire 5 jours ou 4 jours ou 3 jours par semaine : l'apprenant doit respecter son forfait et déjeuner tous les jours ou 4 jours ou 3 jours au Restaurant Brasserie ou à la Boutique du Chef (selon la formule choisie).

FORMULE EXTERNE

Externe : l'apprenant peut déjeuner au Restaurant Brasserie ou à la Boutique du Chef s'il le souhaite.

Les apprenants ayant choisi la formule restauration « 3 jours par semaine », « 4 jours par semaine », doivent prédéfinir **avant le 15 septembre 2023** les jours où ils déjeunent (à l'aide du coupon ci-joint). Cependant, ces choix pourront être modifiés à tout moment, grâce à la réservation sur Ecole Directe (Cela leur permettra de palier à leurs éventuels changements d'emploi du temps). Ces choix de formules impliquent que vous autorisiez l'apprenant à sortir de l'établissement le midi, quel que soit le jour de la semaine.

La carte des demi-pensionnaires sera rechargée par le service comptabilité le 15 septembre 2023, puis à la rentrée de chaque vacances scolaires.

*Toute modification de jour de restauration est à réserver
au plus tard le matin avant 9h00 sur votre espace Ecole Directe.*

Les apprenants « externes » qui souhaitent déjeuner au Restaurant Brasserie ou à la Boutique du Chef doivent **impérativement créditer leur carte et réserver leur repas avant 9h00 chaque matin sur leur espace Ecole Directe**. Nous tenons à vous informer que notre établissement décline toute responsabilité en cas de problème survenu en dehors de nos locaux sur le temps de la pause méridienne.

Fonctionnement spécifique de la Boutique du Chef :

✓ Apprenants demi-pensionnaires :

Lorsqu'ils déjeunent à la Boutique du Chef, ils bénéficient d'un plateau repas (Cf. composition du plateau repas en page 1), pour le même prix que le déjeuner au Restaurant Brasserie (Ils ne peuvent pas choisir de ne prendre qu'un plat seul).

En revanche, s'ils désirent acheter un en-cas ou une boisson chaude en plus de leur plateau repas, la facturation sera établie à chaque vacances scolaires par notre service comptabilité.

Vous avez la possibilité de consulter les consommations de votre enfant à tout moment, via votre espace parent Ecole Directe, sur le porte-monnaie « Boutique du Chef ». Vous pouvez également recharger sa carte par ce biais, ce qui vous évitera une facturation complémentaire aux vacances scolaires.

✓ Apprenants externes :

Ils doivent obligatoirement avoir crédité leur carte via l'espace Ecole Directe des parents pour pouvoir déjeuner à la Boutique du Chef.

Il faudra pour ce faire recharger le porte-monnaie « Boutique du Chef », par carte bancaire.

Le montant de leurs achats sera déduit de leur solde à chaque passage.

La facturation de la restauration :

La formule de restauration (externe, demi-pensionnaire 3j, 4j ou 5j) est choisie pour un trimestre complet.

Le changement de formule est possible aux vacances de Noël, puis aux vacances de Printemps.

Pour ce faire, les parents doivent effectuer la demande par e-mail en précisant le nom, prénom, classe, la formule choisie, ainsi que les jours choisis pour le trimestre suivant, à l'adresse suivante : comptabilite@ozanam.eu.

Pour la prise en compte du changement, la demande doit impérativement être effectuée au plus tard :

- Le 15 septembre 2023 pour la période de la rentrée jusqu'aux vacances de Noël (cf. coupon joint),
- Le 9 décembre 2023 pour un changement de formule au retour des vacances de Noël,
- Le 5 avril 2024 pour un changement de formule au retour des vacances de Printemps.

Etant donné la diversité des formules proposées, les repas des demi-pensionnaires non consommés ne seront remboursés qu'en cas d'absence supérieure à 15 jours, sur justificatif du médecin ou en cas de force majeure, à la demande écrite des parents auprès du service comptabilité.

La réservation ou l'annulation des repas par l'espace Ecole Directe n'a pas d'impact sur la facturation du forfait de demi-pension. Merci de bien vouloir sensibiliser l'apprenant sur la nécessité de respecter le choix de sa formule.

La facturation des demi-pensionnaires sera établie fin septembre, pour l'année complète.

Si l'apprenant change de formule en cours d'année, nous établirons un avoir ou une facturation complémentaire en début de trimestre.

Un apprenant demi-pensionnaire 3 jours ou 4 jours par semaine peut, s'il le souhaite, déjeuner 1 ou 2 jours de plus au Restaurant Brasserie ou à la Boutique du Chef dans la semaine.

Comme à son habitude, il réservera son repas avant 9h00, puis badgera son repas supplémentaire lors de son passage au Restaurant Brasserie ou à la Boutique du Chef.

A chaque vacances scolaires, le service comptabilité effectuera un point sur les repas consommés au-delà du forfait (ou par les apprenants externes), et vous fera parvenir une facture complémentaire.

Celle-ci sera à votre disposition sur l'espace Ecole Directe des parents, et s'ajoutera automatiquement à votre prélèvement bancaire.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire souhaitée.

Soyez assurés de notre dévouement.

Le service comptabilité



Coupon à renvoyer au service comptabilité
impérativement avant le 15/09/2023

A l'adresse mail suivante : comptabilite@ozanam.eu

Madame / Monsieur

Parents de

En classe de

- Choisissent la formule de restauration suivante pour l'année 2023/2024 :

Régime :	Prix / repas	Prix annuel
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : Forfait 5 jours / semaine	6,90 €	1 055,70 €
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : Forfait 4 jours / semaine	7,00 €	882,00 €
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : Forfait 3 jours / semaine	7,20 €	684,00 €
<input type="checkbox"/> Externe : plateau repas	7,50 €	

- Pour les forfaits 3 jours ou 4 jours par semaine, déjeuneront les jours suivants dans l'un de nos restaurants scolaires :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Date et Signature des parents :